



Permis général d'importation (PGI)

Société: _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NPA, lieu _____

Email _____ IDE _____

Tél. _____ Portable _____

Les changements de nom et d'adresse doivent être communiqués à l'OFAG sans délai. Si les colis postaux ne peuvent pas être remis, l'OFAG suspend tous les PGI de la société ou de la personne concernée.

PGI pour des aliments des groupes de produits suivants:		Numéro du PGI:
Cocher ce qui convient		à remplir par l'OFAG
<input type="checkbox"/>	Viande d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine, chevaline ou porcine, animaux de boucherie	
<input type="checkbox"/>	Viande de volaille	
<input type="checkbox"/>	Charcuterie	
<input type="checkbox"/>	Lait et produits laitiers	
<input type="checkbox"/>	Fruits et légumes frais	
<input type="checkbox"/>	Légumes surgelés	
<input type="checkbox"/>	Pommes de terre de table fraîches	
<input type="checkbox"/>	Produits à base de pommes de terre	
<input type="checkbox"/>	Fruits pour la production de cidre et produits à base de pommes ou de poires	

PGI pour moyens de production agricole et fleurs coupées:		Numéro du PGI:
Cocher ce qui convient		à remplir par l'OFAG
<input type="checkbox"/>	Animaux d'élevage et animaux de rente, vivants	
<input type="checkbox"/>	Poussins et jeunes poules, vivants	
<input type="checkbox"/>	Semence de taureaux	
<input type="checkbox"/>	Fleurs coupées	
<input type="checkbox"/>	Plants d'arbres à fruits (fruits à noyau ou à pépins)	
<input type="checkbox"/>	Semences de céréales et autres semences	

Veuillez s.v.p. transmettre ce formulaire par e-mail à inbox@blw.admin.ch

Pour les importations au moyen d'un PGI, l'OFAG perçoit un émolument de 5 francs par lot de marchandise dédouané. Il ne perçoit pas d'émoluments pour les poussins et les jeunes poules, les arbres à fruits ni pour les semences de céréales et autres semences.